

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL LE JEUNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame GAUTHIER Raymonde, Maire.

Date de la convocation : 29 août 2019.

Présents : Mme GAUTHIER Raymonde, M. BRUYERE-ISNARD Thierry, M. CAFY Christian, M. CARUANA Christian, M. CASTANIER Gérard, Mme GARCIA Sabrina, Mme GREGORIAN Gisèle, M. LABOYE Jean-Michel, M. SIMONNET Joseph, Mme SOLIGNAC-CREGUT Michelle.

Procuration : Mme MARGOTTON Magalie qui donne procuration à M. BRUYERE-ISNARD Thierry

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents : 10

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme GREGORIAN Gisèle.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (11 pour) donne son accord pour l'ajout à l'ordre du jour des points suivants:

- Régime indemnitaire : maintien de l'IFSE en cas d'absence pour maladie, maternité, accident du travail
- Tarification sociale de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte, à l'unanimité des voix (11 pour), l'ajout des points ci-dessus précisés.

ORDRE DU JOUR

- **Rénovation de la salle des fêtes: présentation par M. YOT, architecte, de l'état des lieux et d'une esquisse**

Conformément à la commande municipale, M. YOT présente en premier point de son intervention l'état des lieux qu'il a dressé. Il souligne qu'il est nécessaire de repenser les installations électriques, la sécurité incendie, l'isolation thermique intérieure, le système de chauffage incluant également un système de ventilation ad'hoc, de porter une réflexion sur les questions d'acoustique, de scène et également sur la destination de l'espace de convivialité.

Il s'agit de travailler en priorité dans l'enveloppe du bâtiment : doublage des murs, faux plafond avec des matériaux absorbants, création d'une rampe d'accès extérieure pour personnes à mobilité réduite.....

En second point, il commente une première esquisse d'amélioration des accès tant Médiathèque que salle des fêtes, cette esquisse incluant la création de zones de stockage de matériels.

Madame le Maire remercie M. YOT pour sa présentation.

Après une large discussion, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (10 pour, 1 abstention), décide de poursuivre l'étude et à cette fin, de lancer une consultation auprès des architectes afin de disposer d'un avant-projet détaillé.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, laquelle concerne :

- ✓ la prise en compte de la nouvelle composition du Conseil Communautaire et de sa répartition selon l'accord local voté par le Conseil Communautaire, lesquelles entreront en vigueur dès parution de l'arrêté préfectoral applicable lors du renouvellement du Conseil Communautaire ;
- ✓ l'insertion de la création de l'école de musique intercommunale, par transfert des professeurs de musique de la Communauté de Communes Cèze Cévennes intervenant à Saint Paul le Jeune, et de ceux de l'association vanséenne ;

- ✓ l'ajout du pilotage et de l'animation d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (7 pour, 4 contre), entérine la modification des statuts telle que présentée.

- **ACCA : demande de pose d'un compteur électrique**

Madame le Maire fait état de la demande de l'association de chasse concernant la pose d'un compteur électrique au cabanon de chasse en vue de l'aménager pour disposer d'une salle de découpe et y installer une chambre froide. Elle précise que cette opération s'élèverait pour la commune à 7 564,39 euros avec un remboursement sur 10 ans. Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (7 contre, 2 abstentions, 2 pour) rejette la demande faite par l'ACCA.

- **Manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne "Jour de la nuit" 12 octobre 2019**

Madame le Maire rappelle que la commune a déjà participé, en lien avec l'association ACL, à cette manifestation et précise que l'extinction de l'éclairage public peut être limitée dans sa durée. Au demeurant, une extinction de l'éclairage a déjà cours dans la commune. Le cas échéant, un arrêté sera pris et dûment affiché.

- **Demande de promotion d'un agent au niveau "agent de maîtrise"**

Madame le Maire informe de la possibilité pour un agent municipal d'accéder au grade d'agent de maîtrise. Dans l'attente de la réponse du Centre de Gestion, cette situation sera examinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Accession d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du report de cette question au prochain Conseil Municipal, la commission du personnel devant préalablement l'étudier.

- **Aide exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Madame le Maire fait état de la situation déficitaire du Comité des Fêtes et par conséquent, de la demande de ce dernier d'un soutien financier de la commune à hauteur de 850 euros et de la prise en charge par la commune de la facture d'électricité à venir.

Madame le Maire précise qu'aucune subvention n'a été versée au Comité des Fêtes au titre du présent exercice et que d'autres associations se branchent sur le même compteur. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions affiche un solde positif.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (11 pour), décide d'allouer au Comité des fêtes une subvention de 850 euros et de prendre en charge la facture d'électricité.

- **Régime indemnitaire: maintien de l'IFSE en cas d'absence pour maladie, maternité et accident du travail**

Joseph SIMONNET rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur cette affaire et acté le maintien de l'IFSE durant les 90 premiers jours d'absence pour les cas évoqués ci-dessus. Il souligne que le Comité Technique du Centre de Gestion s'est prononcé favorablement sur l'ensemble du nouveau régime indemnitaire projeté par la commune mais a fait remarquer qu'en cas d'accident du travail, il y a lieu de maintenir le versement de l'IFSE, quelle que soit la durée d'absence et donc, au delà des 90 premiers jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (11 pour), décide de maintenir le versement de l'IFSE au delà des 90 premiers jours d'absence.

- **Tarification sociale de la cantine**

Gisèle GREGORIAN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat apporte un soutien financier aux communes ayant une cantine, l'objectif étant de permettre l'accès de la cantine à tous les enfants et de leur garantir ainsi un repas complet et équilibré. Afin de bénéficier de cette aide, les communes doivent avoir mis en place une tarification au moins à trois niveaux, en fonction des ressources de la famille, le tarif plancher étant fixé au maximum à 1 euro, avec une aide l'Etat s'établissant à 2 euros par repas.

Trois tarifs pourraient être proposés en fonction du quotient familial de la famille (référence CAF), soit:

- ✓ quotient familial inférieur à 720 euros: 1 euro
- ✓ quotient familial compris entre 721 euros et 1020 : 2 euros
- ✓ quotient familial supérieur à 1020 : plein tarif, soit actuellement 3.04 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (11 pour), décide de mettre en oeuvre une tarification sociale à trois niveaux pour les repas de cantine.

Questions diverses

- **Attribution du marché d'eau potable Rue Gaston Roussel** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la commission d'appel d'offres concernant ledit marché. Deux entreprises ont candidaté, BOYER T.P et VEZIAN T.P. Le marché a été octroyé à BOYER T.P, le moins disant, pour un montant de 77 551,80 euros HT.

- **Demande d'extension du réseau électrique faite par un particulier** : Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà eu à connaître de cette affaire. Toutefois, afin d'alimenter la parcelle du demandeur, le tracé doit être changé à raison de complications avec le propriétaire voisin. Ce nouveau tracé conduit à une augmentation du coût des travaux. Madame le Maire propose que le surcoût soit pris en charge à hauteur de 50% par le propriétaire. Le Conseil Municipal acquiesce à cette proposition.

- **Mur de soutènement d'un propriétaire** : Madame le Maire fait état de la proposition faite par un propriétaire de supprimer le mur en bordure de sa propriété, celui-ci menaçant de s'écrouler, et de le remplacer par un talusage réalisé par la commune. Etant bien entendu, dans ce cas, qu'une bande de terrain pour élargir la route et les pierres du mur seraient cédés à la commune. Christian CAFY est chargé de rencontrer le propriétaire et d'examiner ce qui est techniquement réalisable.

- **Cabinet médical** : Joseph SIMONNET expose que techniquement et après avis de l'entreprise Maurines, il est possible, dans les locaux actuels de constituer deux cabinets médicaux avec une salle d'attente commune, étant précisé que ces travaux, d'une durée limitée, pourraient être planifiés en accord avec l'orthophoniste qui occupe un local à l'étage. Le coût des travaux s'élève prévisionnellement à 5000 euros.

Prochain Conseil Municipal

Mercredi 16 octobre 2019 à 20h30